



Comité syndical

DU 1^{ER} JUIN 2022

Compte-rendu

COMPTE-RENDU DU COMITE DU 1^{ER} JUIN 2022

Nombre de membres

Composant le Comité syndical : 18 titulaires et 18 suppléants en exercice

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique, légalement convoqué par son Président le 24 mai 2022, s'est rassemblé au siège de Plaine Commune le 01 juin 2022 à 12h00 sous la présidence de M. MONNET Laurent,

Secrétaire : Monsieur BORIE Hervé

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

• Membres titulaires :

Monsieur MONNET Laurent, Président, Monsieur POUX Gilles, Monsieur LE BRIS Pascal, Madame CLARIN Marie-Line, Madame, DELBOSQ Séverine, Monsieur CARRE Dominique, Monsieur LESCURIER Eric, Monsieur BORIE Hervé, Monsieur ROUGIER Olivier

• Membres suppléants :

Monsieur BOURQUIN Jean-Marc, représentant de Monsieur TRIGORY Christian, Monsieur AHAMED Abdou, représentant de Madame LEFEU Juliette, Madame FILHOL Oriane représentante de Monsieur DELACROIX Adrien

ETAIENT EXCUSES :

Madame GROSBOIS Nadège, Monsieur MOKRANE Antoine, Monsieur DEFREL Mathieu, Monsieur ZEGGAR Abdelkarim, Madame LEFEU Juliette, Monsieur DELACROIX Adrien, Monsieur TRIGORY Christian, Monsieur MEURA Benjamin, Madame BOUZIDI Zakia

Préalablement à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Comité procède à l'élection de son secrétaire de séance.

Monsieur BORIE Hervé est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Comité (article L. 2121-15 du CGCT).

- **approuve le PV du Comité du 21 avril 2022 ;**
- **prend acte du compte-rendu des activités du Président.**

DELIBERATION N°1

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE D'AUBERVILLIERS

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

ARTICLE 1

Prend acte de l'installation de Madame Zakia BOUZIDI comme déléguée titulaire au sein du Comité du SMIREC, représentant de la Ville d'Aubervilliers.

ARTICLE 2

Prend acte de l'installation de Monsieur Samuel MARTIN comme délégué suppléant au sein du Comité du SMIREC, représentant de la Ville d'Aubervilliers.

DELIBERATION N°2A

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

ARTICLE 1

Vote l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice antérieur comme suit :

- 2 000 000 € : Résultat de fonctionnement reporté (R002).
- 50 000 €: Résultat d'investissement (R001).

ARTICLE 2

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2022 au Budget principal, selon le document joint à la présente délibération, faisant apparaître les totaux suivants par section, et après transfert des résultats du Budget Annexe Abonnés La Courneuve constatés au Compte Administratif 2021 :

Recettes de la section d'exploitation	2 000 000 €
Dépenses de de la section d'exploitation	300 000 €
Solde d'exécution de la section d'exploitation	1 700 000 €

Recettes de la section d'investissement	50 000 €
Dépenses de la section d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	50 000 €

DELIBERATION N°2B

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET ANNEXE « RESEAU SAINT DENIS »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
 Abstention : 0
 Contre : 0

ARTICLE 1

Vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

- 3 771 246,09 € : Résultat d'investissement reporté (R001).
- 456 841,12 € : Affectation en réserves d'investissement (R1068).

ARTICLE 2

Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2022 – Budget annexe « Réseau Saint-Denis » intégrant les résultats de l'exercice antérieur.

BS	Recettes		Dépenses	
Exploitation			023	75 000 €
			6215	-37 500 €
			611	-37 500 €
Investissement	R001	3 771 246.09 €	RAR	950 000 €
	021	75 000 €	2315	+ 4 270 000 €
	1068	456 841.12 €	2154	+ 100 000 €
	1312	-75 000 €		
	1641	+4 370 000 €		
	total	8 598 087.21 €		5 320 000 €

DELIBERATION N°2C

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE « ABONNES LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
 Abstention : 0
 Contre : 0

ARTICLE 1

Approuve la reprise des résultats du budget annexe Abonnés La Courneuve 2021 dans le budget principal :

- Section Fonctionnement – Recette: Article 002 Résultat excédentaire reporté : 226 601,88 €

DELIBERATION N°2D

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - BUDGET ANNEXE « ZAC CANAL »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

ARTICLE 1

Vote l'affectation du résultat de l'exercice antérieur comme suit :

0 € résultat de fonctionnement reporté (dépenses de fonctionnement D002)

DELIBERATION N°2E

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DU BUDGET PRINCIPAL
DANS LE BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR DE LA
COURNEUVE » - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 BUDGET
ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR DE LA COURNEUVE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

DELIBERATION N°3A

COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 11
Abstention : 1
Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve la reprise des résultats du budget Principal 2021 dans le budget annexe Réseau de chaleur de La Courneuve

- Section Fonctionnement – Recette: Article 002 Résultat excédentaire reporté : 7 320 707,24 €
- Section d'investissement – Recette Article 001 Résultat excédentaire reporté : 656 319,34 €

DELIBERATION N°3
**CREATION D'UN NOUVEAU BUDGET ANNEXE « RESEAU
NORD »**

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Approuve la création du budget annexe au Budget Principal « Réseau Nord ».

DELIBERATION N°4A
**SIGNATURE DE CONVENTIONS DE RACCORDEMENT AVEC LA
SPL PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT
ZAC DES 6 ROUTES A LA COURNEUVE »**

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention de raccordement de la ZAC des 6 routes à La Courneuve, ainsi que tout acte y afférent.

DELIBERATION N°4B

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE RACCORDEMENT AVEC LA SPL PLAINES COMMUNE DEVELOPPEMENT ZAC QUARTIER DE LA MAIRIE A LA COURNEUVE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

ARTICLE UNIQUE

Autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention de raccordement de la ZAC Quartier de la Mairie à La Courneuve, ainsi que tout acte y afférent.

DELIBERATION N°5

TRANSFERT DE BIENS DE LA SOLIDEO AU SMIREC DANS LE CADRE DU RESEAU CHAUD/FROID DU VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE »

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

ARTICLE 1

APPROUVE le transfert de propriété, à titre gratuit, par la SOLIDEO, de :

- l'ensemble du réseau géothermal traversant la ZAC Village Olympique et Paralympique situé Quartier Pleyel sur les villes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, désigné sur le plan figurant en annexe
- la centrale de production géothermique et du volume foncier associé dont les références cadastrales sont les suivantes : 12, allée de Seine 93200 Saint-Denis Parcelles n° 32 et 36 section BQ

Et AUTORISE par conséquent Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ces opérations

ARTICLE 2

APPROUVE la remise des ouvrages visés à l'article 1 à la société PLAINES COMMUNE ENERGIE (PCE), en charge de la gestion du service public de production et de distribution, au titre des biens de retour de la délégation

Et AUTORISE par conséquent Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, et notamment tout procès-verbal, relatif à ces opérations

ARTICLE 3

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

DELIBERATION N°6

APPROBATION D'UN AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ PLAINE COMMUNE ENERGIE

LE COMITE a voté,

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 12
Abstention : 0
Contre : 0

ARTICLE 1

Approuve l'avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) de production et de distribution de chaleur conclu avec la société Plaine Commune Energie ayant pour objet d'introduire une phase tarifaire n°2 bis qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2022 jusqu'à l'application de la phase tarifaire n°3, phase tarifaire qui entrera en vigueur à la mise à disposition de la chaufferie d'appoint-secours sur Aubervilliers par le SMIREC.

ARTICLE 2

Au regard des modifications introduites par le présent avenant, le Règlement de Service et la Police d'Abonnement sont mis à jour.

ARTICLE 3

Autorise Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public de production et de distribution de chaleur conclu avec la société Plaine Commune Energie, ainsi que tout acte y afférent.